



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRETE DU MAIRE PORTANT FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉCOLE COMMUNALE « LES TROIS TILLEULS »

N°2026/44

La Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants ;

VU le Code de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT le bulletin de vigilance météorologique en date du 21 juin 2026 émis par Météo-France et plaçant le département de l'Essonne en vigilance rouge canicule Extrême ;

CONSIDÉRANT les inquiétudes de la communauté éducative sur les conditions d'accueil des enfants eu égard aux fortes chaleurs ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour La Maire d'assurer la sécurité et le bien-être pédagogique des enfants ;

CONSIDÉRANT les échanges avec les représentants du Ministère de l'Éducation Nationale ;

CONSIDÉRANT l'information préalable des familles des élèves concernés ;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé aux familles de garder leurs enfants à domicile ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'organiser un accueil minimum dans l'école pour les parents se trouvant dans l'impossibilité de garder leurs enfants à domicile ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'école des Trois Tilleuls de Fontenay-Le-Vicomte fermera à 13h30 les lundi 22 juin, mardi 23 juin et jeudi 25 juin 2026.

Article 2 : Un service minimum sera proposé aux familles. Les enfants seront pris en charge sur le temps scolaire par des enseignants.

Article 3 : Madame la Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, sont chargées de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- les Services de l'Éducation Nationale

Fontenay-le-Vicomte, le 22 juin 2026

La Maire
Valérie MICK RIVES

